

# OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE L'EMPLOYEUR ET DE SES DELEGATAIRES

<p><b>Références réglementaires</b></p> <p><u>Prévention</u> : Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.</p> <p><u>Délégation et infractions</u> : Articles L4741-1 et suivants du Code du Travail.</p> <p><u>Responsabilité pénale</u> : Articles 1321-1 et 121-3 du Code pénal.</p> <p><b>Pré-requis :</b></p> <p>Aucun.</p> <p><b>Durée :</b></p> <p>2 jours.</p> <p><b>Périodicité :</b></p> <p>A définir par l'employeur.</p> <p><b>Nombre de participants :</b></p> <p>8 maximum.</p> <p><b>Conditions matérielles :</b></p> <p>Salle, tables et chaises. Mur clair pour projection. Tableau papier ou tableau effaçable.</p>	<p style="text-align: center;"><b>PUBLIC VISE</b></p> <p>Tous les chefs d'entreprises, chefs d'établissement, gérants et cadres disposant d'une délégation de pouvoir, pour organiser la prévention et la protection de la santé et de la sécurité dans l'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS</b></p> <p>A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'exercer sa fonction en connaissance des règles de santé et de sécurité fixées par le Code du Travail, et des principes de droit pénal et de droit civil.</p> <p style="text-align: center;"><b>PROGRAMMES DE FORMATION</b></p> <p><b><u>Introduction au droit du travail, civil et pénal</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité du chef d'entreprise et de l'encadrement : Responsabilité civile et pénale, délégation de pouvoir. Infraction, délits pénaux et sanctions pour manquement à une obligation de sécurité, faute inexcusable du chef d'établissement.</li> <li>- Jurisprudence et exemples de jugements.</li> </ul> <p><b><u>Responsabilités en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Code du Travail (quatrième partie et texte complémentaires) : Principes généraux de prévention. Mesures de protection contre les risques définis par le Code du Travail.</li> <li>- Aptitudes des travailleurs : Formations obligatoires et recommandations CNAMTS. Habilitations et autorisations.</li> <li>- Organisation et acteurs de la prévention : Le fonctionnement du CSE. Le document unique d'évaluation des risques. Les relations entre entreprises extérieures et entreprises utilisatrices.</li> </ul> <p><b><u>Outils visant à améliorer la sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode d'analyse des accidents du travail et détermination de leur coût financier et annuel.</li> <li>- Présentation des sources documentaires de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).</li> <li>- Les Systèmes de managements de la sécurité (SMS).</li> <li>- Vidéos</li> </ul> <p><b><u>Evaluation par le formateur</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation réalisée en continue tout au long de la formation</li> <li>- Test de connaissances théoriques</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>METHODES</b></p> <p>Alternance d'apports théoriques et d'applications au travers d'exercices pratiques</p>
--	--